

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
- Séance du 22 Mars 2018 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mmes** Corinne DUTRIAUX, Catherine DUCHEMIN, Sophie LEROUX, Dominique DESCHAMPS, Céline PRIGENT, Séverine LEGER,

**MM.** Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Frédéric BRIESMALIEN, ayant donné pouvoir à M. Eric BRIESMALIEN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Séverine LEGER.

Monsieur le Maire propose d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Construction de la Tour Roland,
- Motion contre la fermeture de classes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter ces ajouts à l'ordre du jour.**

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2018 :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (11 pour, 4 abstentions dues aux élus non présents lors de cette réunion), d'approuver le compte rendu de la précédente réunion.**

## **2) MONUMENT AUX MORTS :**

Présentation par MM. Michel DUFOUR, Président de l'Association « Picardie Mémoire » et Elie LETUPE, Président de l'Union des Anciens Combattants de Lassigny, justifiant de la création d'un nouveau Monument aux morts.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après analyse, le projet de déplacement du Monument aux morts s'avèrerait trop coûteux et comporte trop de risques d'abîmer l'édifice. De nombreuses entreprises de marbrerie ne souhaitent pas s'engager non plus dans ces travaux « trop risqués » pour elles.

L'Union des Anciens combattants de Lassigny et l'association « Picardie mémoire », proposent donc de laisser le Monument sur son emplacement actuel, et de créer un nouveau monument à proximité de la résidence des personnes âgées, pour **16 800 € HT.**, y compris la restauration de l'ancien Monument. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce projet à la majorité des voix (11 pour, 3 contre : MM. Eric BRIESMALIEN, Frédéric BRIESMALIEN, Mme Dominique DESCHAMPS.

## **3) PASSAGE A LA DEMATERIALISATION :**

Il est désormais nécessaire de passer à la dématérialisation de toutes pièces pour les actes envoyés au représentant de l'Etat.

Il n'y a pas nécessité de faire appel à un prestataire supplémentaire, dans la mesure où Ambre informatique prend déjà cette opération en charge, sans surcoût supplémentaire pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

## **4) TERRAINS ROELANDT :**

Lors du Conseil Municipal du 18/02/2018, avait évoquée l'acquisition des terrains des Cts ROELANDT. M. le Maire devait prendre contact avec la

famille. Il propose donc aux membres d'acquérir plusieurs parcelles de terrains sur la propriété des conjoints ROELANDT afin de pouvoir étendre la zone commerciale derrière le supermarché LECLERC. Les parcelles concernées sont cadastrées section D n° 119, pour 36 a 50ca, WD n° 32 (en partie), pour 39 a 40ca, D n° 146 (partie), pour 1ha 95a 39ca, WD n° 31 (partie), pour 35 a 58 ca.

La superficie totale concernée est de 3 ha 687a, soit **30 687 m<sup>2</sup>**. Il est proposé d'acquérir ces parcelles à un prix de 3 € du m<sup>2</sup>, soit **92 061 €**.

A ce prix, il faut ajouter l'indemnité d'éviction (terres agricoles), à 7 986 €/ha, soit **24 506 €**.

Le montant total de l'acquisition serait de **116 567 €** environ au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et toute pièce se rapportant à cette affaire.

#### **5) MAISON LESAGE :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les membres de la famille LESAGE en vue de l'acquisition du terrain, de la maison et des bâtiments leur appartenant.

Un des membres de la famille souhaite garder la maison et les autres héritiers ayant donné leur accord, l'acquisition pourrait ne se faire uniquement que sur le terrain de 2 000 m<sup>2</sup>. En ce cas, le montant serait de **50 000 €**.

Toutefois, M. le Maire leur a proposé d'acquérir l'ensemble de la propriété pour la somme de **145 000 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner les deux propositions et de donner toute délégation à M. le Maire pour l'acquisition, soit de la totalité de la propriété, soit uniquement le terrain, pour les montants proposés.

#### **6) CONTRAT DEFIBRILLATEUR :**

La SARL JLD TRADING a présenté un devis concernant la maintenance annuelle du défibrillateur Saver One placé près de l'école.

Ce dernier, proposant : une visite annuelle sur le site, une visite d'intervention après chaque utilisation, la mise à jour recommandée par le fabricant, le remplacement de la paire d'électrodes et de la pile lithium, ainsi que la rédaction d'un rapport annuel d'intervention. Cette prestation est proposée à **216 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette proposition et de charger M. le Maire de signer le devis et toute pièce se rapportant à cette affaire.

#### **7) TRAVAUX TOUR ROLAND :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 23/11/2017, avait été abordé le projet de construction de la Tour et du village (grange, forge, écurie, loge du tailleur de pierre, atelier poterie...), avec les subventions de l'Europe (fonds Leader) et la C.C.P.S. La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 21 Mars, a réceptionné une seule offre présentée par la SARL Bois et Structures du Patis, de SAINT PAUL (Oise).

Cette proposition est bien plus complète que la demande formulée dans le cahier des charges. Cependant, le montant restant à la charge de la commune passerait de **22 831** à **30 549,09 €**.

M. le Maire propose de rencontrer l'entreprise pour négocier le prix comme le cahier des charges le propose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette proposition. Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite que soient demandées à l'entreprise des précisions quant à la sécurité du public dans la Tour.

#### **8) MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES :**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'envoi d'une motion au Gouvernement afin de demander l'instauration immédiate d'un moratoire sur les fermetures des classes, se joignant en cela aux autres communes du département.

Le Maire,

Thierry FRAU